



## RENTREE 2023 – 2024

Lyon, le 7 juillet 2023

Chers parents,

Une année scolaire se termine avec de très bons résultats au Brevet des collèges : 171 admis sur 171 candidats, soit 100 % de réussite. Vous trouverez ci-dessous les mentions obtenues par nos élèves :

Admis assez bien : 9,94 %

Admis bien : 38,59 %

Admis très bien 50,87 %

*Félicitations à notre promotion 2023 !*

Nous attirons votre attention sur quelques changements importants dans l'organigramme du collège :

► **Pour tout ce qui concerne la vie scolaire :**

Vous devez vous adresser prioritairement aux Educatrices de Vie Scolaire, Madame Flachard et Madame Humbert.

► **Pour tout ce qui concerne le domaine pédagogique :**

Vous devez vous adresser en priorité au professeur principal et si nécessaire à Madame Bouton (Responsable du niveau 5<sup>ème</sup>) à Madame Strasbach ou Monsieur Brat (pour les 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).

► **Les rencontres Parents – Professeurs :**

Elles se dérouleront de 14<sup>h</sup> 30 à 18<sup>h</sup> 30 sur les quatre niveaux du collège sur rendez-vous via Ecole Directe (cf. calendrier dans le paragraphe « suivi du travail des élèves »).

**Attention, les cours se termineront à 12<sup>h</sup> 00 pour les 4 niveaux du collège les jours de réunion.**

► **Les conseils de classe :**

Deux journées banalisées sont prévues pour une partie des conseils de classe :

**Mercredi 6 Décembre 2023 : Pas de cours le matin**

Journée banalisée pour une partie des conseils de classe du 1<sup>er</sup> trimestre

**Mercredi 13 Mars 2024 : Pas de cours le matin**

Journée banalisée pour une partie des conseils de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre

Nous vous souhaitons un bel été en famille.

Avec nos sincères salutations,

**Audrey STRASBACH**  
Adjointe de direction collège

**Pierre BRAT**  
Directeur du collège

## ENCADREMENT - ADMINISTRATION

---

<b>Chef d'établissement</b>	Christophe NICOUD
<b>Directeur</b>	Pierre BRAT
<b>Adjointe de direction</b>	Audrey STRASBACH
<b>Assistante Administrative du Collège</b>	Céline BOLLE
<b>Responsable du niveau 5ème</b>	Nathalie BOUTON
<b>Educatrices de vie scolaire</b>	Valérie FLACHARD, Karine HUMBERT
<b>Pastorale</b>	Claire BABEAU, Agathe TAXIS, Père Paul-Martin TALAKE
<b>Infirmière</b>	Ingrid CHAVIGNY
<b>Comptabilité familles</b>	Reda ABDELALLI

**En cas de changement d'adresse, de téléphone et/ou de situation familiale**, avvertir très rapidement par mail ou par courrier le secrétariat du Collège ou via votre espace en ligne sur [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com)

## LA RENTREE DES ELEVES

---

La pré-rentrée aura lieu selon les horaires suivants :

Lundi 4 septembre 2023	Mardi 5 septembre 2023
08 <sup>h</sup> 00 - 10 <sup>h</sup> 30 : Troisième	09 <sup>h</sup> 00 - 11 <sup>h</sup> 30 : Cinquième
10 <sup>h</sup> 00 - 12 <sup>h</sup> 30 : Quatrième	10 <sup>h</sup> 00 - 14 <sup>h</sup> 30 : Sixième ( <i>repas offert dans l'établissement</i> )

Les élèves seront accueillis par Monsieur BRAT, Madame STRASBACH, le Professeur Principal et l'équipe de la vie scolaire.

Les élèves se présentent avec un agenda ou un cahier de textes, un cahier de brouillon et une trousse.

**Pour les niveaux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, il est demandé également un porte-vues de 40 vues ; pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, une pochette à rabats.**

**La reprise des cours se fera le mercredi 6 septembre 2023** pour tous, en fonction de l'emploi du temps qui aura été distribué. Les horaires hebdomadaires sont les suivants, du Lundi au Vendredi :

Matin	7 h 55 à 12 h 00 ou 12 h 30
Après-midi	13 h 25 à 16 h 30 ou 17 h 25
Le mercredi	les cours se terminent à 12 h 00 ou 12 h 30

## ASSURANCE

---

Dans le cadre d'un contrat de groupe, tous les élèves sont assurés par la Mutuelle Saint Christophe Assurances, les informations sont disponibles sur [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr). Il est cependant fortement conseillé de souscrire à une assurance responsabilité civile.

## MANUELS SCOLAIRES ET FOURNITURES

---

**Les livres** sont prêtés par le collège, ils doivent être couverts, étiquetés (nom, prénom, classe) et traités avec soin. En cas de perte ou de dégradation, ils seront facturés aux familles.

**Les fournitures :** Les familles ont la possibilité de commander un colis de fournitures scolaires à la librairie COUTURIER (9 place St Luc à Ste-Foy-les-Lyon), voir la liste jointe.

**La caverne aux livres :** Pour vous permettre d'acquérir des œuvres obligatoires au programme de Français à moindre frais ou vider votre bibliothèque, une bourse aux livres aura lieu à la rentrée de 2023. La collecte et la vente des livres se tiendront la semaine du 11 au 15 septembre. Les bénéfices de l'opération seront reversés à St Joseph School, un établissement libanais avec lequel notre groupe d'enseignement a créé un jumelage. De plus amples informations vous seront transmises à la rentrée.

## **VIE SCOLAIRE**

---

Les éducatrices de Vie Scolaire gèrent, entre autres, les absences, les retards, les modifications d'emplois du temps, et accompagnent votre enfant dans sa vie quotidienne.

Pour permettre une vie harmonieuse de toutes les personnes intervenant dans le Groupe d'enseignement, les élèves et les familles reliront avec attention le « **projet éducatif** » et le « **règlement intérieur** » qui régissent l'organisation et les rapports entre chacun ; ces documents seront distribués aux élèves à la prérentrée. Le carnet de correspondance sera dématérialisé, les informations vous seront transmises en septembre.

**Permanence :** Les élèves sont accueillis de 8<sup>h</sup> 00 à 17<sup>h</sup> 25 (le vendredi jusqu'à 16<sup>h</sup> 30) et de 8<sup>h</sup> 00 à 12<sup>h</sup> 00 le mercredi en permanence dès le mercredi 6 septembre. Il n'y a pas d'études dirigées.

**Pour toute information spécifique** (organisation, calendrier, absences...), veuillez contacter la vie scolaire via la messagerie Ecole Directe.

### **Prise de rendez-vous :**

- ▶ Les rendez-vous avec les professeurs sont pris par mail via école directe.
- ▶ Les rendez-vous avec Madame BOUTON, Madame STRASBACH ou Monsieur BRAT sont pris par mail via école directe.

**Le Centre de Documentation et d'Information** est ouvert tous les jours. C'est un lieu de travail et de recherche. Le CDI sera présenté par les Documentalistes début septembre à chaque classe.

**Activités culturelles et sportives :** différentes activités culturelles et sportives sont proposées à vos enfants, dans le cadre de l'établissement au sein de l'Association Sportive et d'une animation « Passion' Elan », entre 12 h 00 et 13 h 25.

## **LE RESTAURANT SCOLAIRE**

---

Une carte personnelle et nominative est remise à chaque élève en début d'année ; elle permet entre autres l'accès au restaurant scolaire. En cas de perte ou de détérioration, le remplacement sera facturé 10 €.

### **Aide éventuelle de Lyon Métropole concernant la demi-pension :**

La Métropole de Lyon apporte une aide financière pour faciliter l'accès des collégiens à la demi-pension.

Cette aide est destinée aux familles dont les revenus sont les plus modestes, et dépend du quotient familial défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

▶		QF	>	800 €	Pas d'aide	
▶	401	<	QF	<	800 €	1 € 20 par repas
▶		QF	<	400 €	2 € 50 par repas	

Pour bénéficier de cette aide, il est demandé par Lyon Métropole que la famille s'engage à ce que l'élève mange au moins une fois par semaine et ceci régulièrement tout au long de chaque trimestre (il n'y aura pas d'aide accordée pour les repas occasionnels).

## **ANIMATION PASTORALE**

---

Les propositions de participation des jeunes à des temps de pastorale ou à la préparation des sacrements seront faites à la rentrée par l'Animatrice **Claire BABEAU** : [pastorale-college@la-favorite.org](mailto:pastorale-college@la-favorite.org)

## SUIVI DU TRAVAIL DES ÉLÈVES

Différents temps de rencontres sont proposés pour accompagner votre enfant dans sa scolarité en lien avec l'équipe pédagogique et éducative. En cas de soucis, n'attendez pas !

### Rencontres Parents - Professeur Principal à 18<sup>h</sup> 00

- ▶ Niveau Sixième Lundi 11 Septembre 2023
- ▶ Niveau Cinquième Jeudi 14 Septembre 2023
- ▶ Niveau Quatrième Jeudi 21 Septembre 2023
- ▶ Niveau Troisième Mardi 19 Septembre 2023

### Rencontres Parents-Professeurs à partir de 14<sup>h</sup> 30

- ▶ Niveau Sixième Mardi 17 Octobre 2023
- ▶ Niveau Cinquième Lundi 13 Novembre 2023
- ▶ Niveau Quatrième Jeudi 18 janvier 2024
- ▶ Niveau Troisième Vendredi 26 Janvier 2024

**RAPPEL : Fin des cours à midi pour les 4 niveaux du collège les jours de réunion.**

Tout au long de l'année scolaire, les conseils de niveaux et les conseils de classes permettent d'évaluer et de suivre régulièrement le travail et les résultats de votre enfant.

## BOURSE ACADÉMIQUE

Les dossiers seront à retirer impérativement au secrétariat du collège auprès de Mme BOLLE à partir de septembre, une information vous sera envoyée lorsque ceux-ci seront disponibles. Pour le collège, les dossiers sont à renouveler chaque année et ne peuvent être demandés que par un responsable payeur.

Nous rappelons également que les dossiers de bourse sont instruits par l'académie de Lyon et que le collège La Favorite ne reçoit aucune procuration, les familles perçoivent directement cette aide.

## CONSIGNES DIVERSES

« Il est formellement interdit de venir au collège avec des vêtements troués, des pantalons déchirés, un short (filles et garçons), des sous-vêtements apparents ou un couvre-chef. » Le nouveau règlement intérieur sera donné lors de la pré-rentrée.

Dès la journée de pré-rentrée, l'équipe d'Educatrice Scolaire sera vigilante pour faire respecter le règlement intérieur sur ce point. Merci de le rappeler à votre enfant, afin qu'il vienne au collège avec une tenue correcte et décente.

Dans l'enceinte de l'établissement, les téléphones portables, les montres connectées, les appareils de musique, les tablettes ... ne permettant pas de bien vivre ensemble, ne sont pas autorisés.

Si un adulte est amené à confisquer un objet pour garantir le bon déroulement de son cours, il le consigne et le remet à l'élève à la fin du cours. L'enseignant prévient ensuite la vie scolaire qui prendra les sanctions adéquates envers l'élève.

## DATES DES CONGES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

	<b>Au soir (après la classe)</b>	<b>Au matin</b>
<b>TOUSSAINT</b>	Vendredi 20 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023
<b>NOEL</b>	Vendredi 22 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024
<b>HIVER</b>	Vendredi 16 février 2024	Lundi 4 mars 2024
<b>PRINTEMPS</b>	Vendredi 12 avril 2024	Lundi 29 avril 2024
<b>ASCENSION</b>	Mardi 7 mai 2024	Lundi 13 mai 2024
<b>VACANCES D'ETE</b>	Vendredi 5 juillet 2024	

# DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN P.A.I.

## PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

### ▶ Qu'est ce qu'un PAI ?

C'est le **Projet d'Accueil Individualisé**. Il a été créé pour permettre un aménagement scolaire de l'enfant malade. Il s'agit, selon les textes, d'une « démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. »

Le **PAI** se présente sous la forme d'un **protocole** établi entre les parents, l'établissement scolaire et des partenaires extérieurs pour permettre l'accueil d'un enfant souffrant d'un handicap temporaire ou d'une maladie.

### ▶ Mon enfant est-il concerné ?

Le **PAI s'adresse aux enfants malades** et non aux enfants handicapés. Sont concernés les enfants qui ont des besoins spécifiques : maladies chroniques de longue durée, **allergies, dyslexie, intolérances alimentaires...**

Selon la circulaire ministérielle « la population concernée (...) est constituée des enfants ou adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur de longues périodes (à l'exclusion des maladies aiguës), d'allergies ou d'intolérances alimentaires, pour lesquels des mesures particulières doivent être prises dans les collectivités qui les accueillent. »

### ▶ Quels sont les aménagements qui peuvent être organisés ?

Le PAI peut prévoir différentes mises en place qui seront fonction principalement des difficultés de votre enfant ainsi, le protocole pourra définir par exemple :

- ▶ Un régime alimentaire particulier.
- ▶ L'administration de traitement régulier.
- ▶ L'administration de traitement d'urgence par un « adulte référent » de l'établissement.
- ▶ L'aménagement du cadre scolaire.
- ▶ Le suivi de scolarité en cas d'hospitalisation ou de maintien à domicile.
- ▶ Une dispense d'activités (sorties, sport...).

### ▶ Comment se passe la signature du protocole ?

Le chef d'établissement ou son représentant convoque **tous les partenaires concernés** afin de signer le protocole. Le document est ensuite diffusé au sein de la communauté éducative.

Le protocole est **valide durant une année scolaire**. C'est-à-dire qu'il faudra recommencer un nouveau protocole l'année suivante si le besoin de l'enfant est toujours présent.

### ▶ Mon enfant a besoin d'un PAI, que dois-je faire ?

- Vous trouverez grâce au lien suivant les différents PAI qui existent, vous pouvez télécharger le document qui correspond le mieux à la pathologie de votre enfant à faire compléter **par le médecin ou l'allergologue** puis à transmettre à l'infirmière : [https://cache.media.education.gouv.fr/file/9/17/2/ensel832\\_annexe\\_1383172.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/9/17/2/ensel832_annexe_1383172.pdf)

- **Prendre contact avec Mme CHAVIGNY**, infirmière, via école directe, dès septembre afin de bien mettre en place le PAI. Pensez également à indiquer tout renouvellement, même à l'identique.

En cas d'allergie alimentaire, si vous souhaitez que votre enfant déjeune au self, vous devez impérativement nous fournir une attestation médicale stipulant que votre enfant supporte les traces d'allergènes. Dans le cas contraire votre enfant ne sera pas accepté à la restauration scolaire (panier repas apporté autorisé).

- **Confier la trousse d'urgence dès le début de l'année scolaire** avec les ordonnances et expliquer son fonctionnement aux personnes signataires du PAI.

**Audrey STRASBACH**  
Adjointe de direction collège

**Pierre BRAT**  
Directeur du collège

## TUTORAT DU SOIR PARKOURS :

*Les inscriptions sont ouvertes pour la rentrée !*

Madame, Monsieur,

Nous nous réjouissons de vous proposer le tutorat du soir Parkours qui a lieu directement dans les salles de classe après la journée de cours.

L'objectif de ce tutorat est d'aider à la régularité des apprentissages et à la mise en place de bonnes habitudes de travail afin de réellement progresser.

Des jeunes tuteurs étudiants sélectionnés et formés accompagnent les élèves par petits groupes (3 à 5 élèves), le soir après la journée de cours.

L'étude débute par la réalisation du tableau des devoirs par les élèves afin qu'ils puissent prioriser les leçons à apprendre, les exercices à réaliser et anticiper les évaluations.

Un coordinateur sur place à chaque étude, est à votre disposition pour échanger sur le travail personnel de votre enfant. Il connaît les élèves individuellement et les motive au quotidien en échangeant avec chacun.

A la fin de chaque séance, le tuteur vous envoie un SMS récapitulatif du travail qui a été effectué afin de bâtir une implication main dans la main avec vous.

Les inscriptions sont ouvertes sur : [www.parkours.fr](http://www.parkours.fr) et il reste quelques places. Votre enfant peut tester un soir sans que vous soyez directement engagés.

Vous trouverez dans les documents suivants le détail des horaires, des tarifs et les coordonnées de l'équipe Parkours qui pourra répondre à toutes vos questions.

En espérant que cette initiative vous conviendra,

Recevez chers Parents, nos cordiales salutations.

**Solène BERNARD**  
*Responsable Parkours Lyon*

**Pierre BRAT**  
*Directeur du collège*